



Conseil d'administration du CNFPT du 26 mai 2021

Intervention sur l'élection à la présidence du CNFPT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Cette élection à la présidence du CNFPT intervient dans un contexte où la crise sanitaire a remis en lumière la nécessité d'avoir des services publics locaux forts. Or, dans le même temps, la poursuite de la mise en œuvre des mesures régressives de la loi dite de transformation de la fonction publique, concourt à détruire le statut de la fonction publique et le service public.

Cette loi, mais aussi toutes les décisions arbitraires prises par les gouvernements successifs sont autant d'attaques contre la formation professionnelle et le CNFPT. Pointons à nouveau la diminution des recettes du CNFPT depuis 2016 avec la baisse du taux de cotisation. Ces recettes sont encore plus fragilisées avec les décisions successives:

- D'amputer des ressources consacrées à la formation professionnelle pour financer les dispositifs d'apprentissage,
- D'orchestrer la fusion forcée des délégations régionales pour laquelle nous avons exprimé notre opposition. Nous continuons à penser que la légitimité et la reconnaissance du CNFPT se fondent sur sa capacité à être au plus près des agents, des collectivités, pour prendre en compte leurs besoins et attentes.

Traditionnellement, notre délégation ne prenait pas part au vote parce que le président est obligatoirement un élu politique, reflet d'un paritarisme tronqué. Comme vous le savez, les représentants des personnels ne votent pas les décisions ayant des implications financières ou de gestion. Il s'agit de rappeler ici que nous revendiquons un paritarisme de plein exercice et que le fait que le Président soit issu du seul collège des employeurs ne nous satisfera jamais.

Ces dernières années, la CGT a été force de proposition, a œuvré dans l'intérêt des agents de la fonction publique territoriale et plus particulièrement pour défendre leurs droits à la formation professionnelle. C'est pourquoi notre délégation prendra part au vote. En effet, les propositions que nous avons formulées lors de notre échange avec F. Deluga peuvent se rejoindre dans les orientations qui visent à ce que le CNFPT réponde aux besoins des agents, permette une égalité d'accès à la formation, dispense une formation de qualité et qui favorisent l'ascenseur social.

Pourtant il ne s'agit pas de donner un blanc-seing au Président du CNFPT, mais bien d'affirmer que la CGT saura porter toutes les revendications pour la défense des droits des agents, notamment dans le cadre du futur projet d'établissement. Vous comprendrez bien, cette année, qui marque le 150^e anniversaire de la commune de Paris, le fantastique élan qui a permis, plus de deux mois durant, de mettre en place des structures innovantes de

concertation et de contrôle par les citoyens, que nous soyons particulièrement attentifs au projet proclamé et à sa mise en place concertée.

Nous voulons un projet politique qui soit travaillé avec les organisations syndicales, car il est essentiel de redonner aux instances un rôle politique dirigeant. Ce projet devra notamment prendre en compte les besoins de formation des agents, la construction de parcours professionnels longs et qualifiants à la demande des agents.

Nous resterons attentifs à ce que les formations en présentiel restent la norme.

Nous réaffirmons également notre attachement à des formations initiales, plus conséquentes tant en termes de durée que de contenu.

Par ailleurs, ce vote ne signifie pas notre adhésion au projet de réorganisation interne des services, car ce n'est pas le rôle de notre délégation. Nous voulons affirmer que cette réorganisation, conséquence négative de la fusion des délégations régionales, suscite une vive inquiétude et un fort mécontentement des agents.

Nous restons extrêmement attentifs aux discussions et aux négociations avec les syndicats du CNFPT. L'appel à la mobilisation de la part de l'ensemble des organisations syndicales du CNFPT ne peut pas nous laisser indifférents. Non seulement nous y apportons tout notre soutien, mais nous renouvelons notre demande de poursuite des négociations et de prise en compte des demandes légitimes exprimées par nos collègues.

La CGT, la Fédération CGT des Services publics et plus particulièrement la Délégation CGT au Conseil d'administration, réaffirment leur attachement au CNFPT, établissement public national, paritaire et déconcentré.

La formation dispensée par le CNFPT est le gage du maintien d'une fonction publique territoriale unique, pour un service public de proximité garantissant à tous son accessibilité. Toutes les propositions qui viseront à renforcer l'offre de formation impliqueront un renforcement des effectifs et une augmentation du taux de cotisation.

Nous réaffirmons également notre position fédérale, à savoir que 10 % du temps de travail soit consacré à la formation pour permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière. Élus du CNFPT, nous sommes tous conscients que la situation financière actuelle ne permet pas de répondre à ces enjeux. Il en va donc de la survie de l'établissement de gagner, avec l'ensemble des composantes du conseil d'administration, d'une part la bataille pour le rétablissement du 1 %, 1^{ère} étape pour une cotisation correspondant aux besoins de formation des agents et des collectivités territoriales, d'autre part la bataille pour l'obtention d'un financement dédié à la formation des apprentis.

Merci de votre attention,